

Règlement Trail des FOURGS 2026



Le présent règlement est rédigé en conformité avec la réglementation fédérale FFA applicable aux courses dites « hors stade ». Il s'applique aux épreuves de trail et à la randonnée.

1. Organisation :

Le ski club des Fourgs organise **le dimanche 6 Septembre 2026** la première édition du Trail des Fourgs.

2. Communication officielle :

Le site officiel utilisé par l'organisation pour communiquer sur l'événement est le suivant : www.skiclub-lesfourgs.com/

3. Les épreuves :

a) Epreuves de trail :

Plusieurs épreuves sont proposées :

- trail de 13 kms, 200D+, course individuelle, classée et chronométrée
- trail 20 kms, 420D+, course individuelle, classée et chronométrée
- Des courses jeunes selon les catégories et les distances autorisées.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. Les informations annoncées peuvent différer en dénivelé et kilométrage le jour de la course.

b) Randonnée pédestre :

Parallèlement aux différentes courses, une randonnée d'environ 9.5 kms et 200D+ sera proposée.

Il s'agit d'une épreuve non chronométrée, sans classement. Le départ de la randonnée s'effectue de manière échelonnée entre 10h et 11h. La randonnée emprunte un parcours balisé.

Cette randonnée se déroule dans un esprit de convivialité grâce à l'attitude et au comportement de chacun (participants et organisateurs).

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité d'un adulte.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. Les informations annoncées peuvent différer en dénivelé et kilométrage le jour de la randonnée.

4. Lieux de départ et d'arrivée :

Départ et arrivée sur le site nordique de "La Coupe" 25300 Les Fourgs, sortie du village direction Suisse.

5. Acceptation du règlement :

Les participants de chacune des épreuves du Trail des Fourgs et de la randonnée s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- avoir pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course/randonnée ;
- approuver et respecter le présent règlement en tous points ;
- aider tout autre participant en difficulté ;
- respecter les lieux traversés et ne jeter aucun déchet en dehors des zones prévues à cet effet ;
- respecter les autres participants, les bénévoles et l'organisation ;
- respecter le code de la route et se conformer aux indications des signaleurs lors de chaque passage sur route ou traversée de route : les participants n'ont pas la priorité sur la circulation.
- être renseigné sur les contre-indications médicales le concernant à titre personnel et en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de sa part.

En toutes circonstances, le comportement de chaque coureur doit rester exemplaire : respect, courtoisie, calme et non-violence à l'encontre des autres concurrents demeurent la règle.

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jour de la course. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve. L'organisation et la direction de course ont compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

6. Conditions d'admission :

a) Participation :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères de catégorie/distance de la FFA en vigueur au jour de l'épreuve selon le tableau ci-dessous (les

catégories ci-dessous tiennent d'ores et déjà compte du changement de catégories de la FFA intervenant le 1^{er} septembre de chaque année).

Une autorisation parentale de participation est obligatoire pour les mineurs. La présence sur place d'un adulte responsable est obligatoire pour toute personne mineure.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	Epreuves autorisées
Masters	MA	1992 et avant	13km, 20km
Seniors	SE	1993 à 2004	13km, 20km
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007	13km, 20km
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009	13 km
U18 / Cadets	CA	2010 et 2011	13 km
U16 / Minimes	MI	2012 et 2013	Courses jeunes (distance max 5000m/D+max 250m)
U14 / Benjamins	BE	2014 et 2015	Courses jeunes (distance max 3000m/D+max 150m)
U12 / Poussins	PO	2016 et 2017	Courses jeunes (distance max 1500m/D+ max 75m)
Éveil Athlétique	EA	2018 à 2020	Courses jeunes (distance max 800m)
Baby Athlé	BB	2021 et 2022	Courses jeunes (distance max 400m)

Détails des catégories Master		
CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 - 1992
	M1	1983 - 1987
	M2	1978 - 1982
	M3	1973 - 1977
	M4	1968- 1972
	M5	1963 - 1967
	M6	1958 - 1962
	M7	1953 - 1957
	M8	1948 - 1952
	M9	1943 - 1947
	M10	1942 et avant

b) Licence/PPS :

La participation à cette course est soumise à la PRESENTATION OBLIGATOIRE par les participants à l'organisateur de l'un ou l'autre des deux justificatifs suivants :

- d'un PPS (parcours prévention santé), de la Fédération française d'athlétisme, en cours de validité. Le numéro PPS devra être renseigné lors de l'inscription. Le PPS est valable 1 an. <https://pps.athle.fr/>
- d'une licence Athlé délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées. (Licence triathlon refusée). De manière générale, aucune autre licence n'est

acceptée.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte et aucun dossard ne pourra être retiré.

7. Inscriptions :

Les inscriptions se font en ligne, via le site internet :

<https://www.skiclub-lesfourgs.com/>

(ou alternativement sur le site internet <https://courses.even-outdoor.com/>).

La date limite des inscriptions par Internet est fixée au **vendredi 4 Septembre 2026 à 23h59**.

Il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'évènement (attention : fermeture des inscriptions 30 minutes avant le départ de l'épreuve) moyennant un droit d'inscription majoré (voir rubrique tarifs du présent règlement).

Les tarifs sont indiqués dans le présent règlement.

Le nombre total de participants aux 3 courses est limité à 499 participants.

Les droits d'inscription comprennent : la participation à la course, le chronométrage et le classement par puces électroniques, le lot participant, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée.

8. Modifications diverses : échange, annulation, changement de distance :

a) Echange de dossard :

Chaque engagement est personnel, ferme et définitif.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

b) Annulation :

Toute demande d'annulation et de remboursement par le participant ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical émis dans les 30 jours précédant l'épreuve. Merci de l'adresser avant le 3 septembre 2026 à secretariat.sclesfourgs@gmail.com. A défaut de certificat médical et au-delà de cette date limite, aucune annulation et aucun remboursement ne pourra être demandé, peu importe le motif.

L'organisateur se réserve, au regard des conditions de courses, des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou circonstances exceptionnelles, le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, de modifier l'emplacement des postes d'assistance sans préavis voire d'annuler les épreuves, pour garantir la sécurité des participants et de l'équipe d'organisation.

Dans le cas d'une annulation à l'initiative de l'organisateur, l'organisation procédera au remboursement de l'inscription, moins 2 € pour les frais engagés (hors frais bancaires et de plateforme d'inscription qui demeurent à charge du participant).

c) Changement de distance :

Le changement de distance n'est possible que s'il reste des places sur la distance souhaitée et sous réserve de validation préalable par l'organisateur. Pour cela prévenir obligatoirement l'organisation par courriel avant le 3 septembre 2026 à secretariat.sclesfourgs@gmail.com pour que nous puissions effectuer une nouvelle attribution de dossard. Aucune demande de changement de distance ne pourra être acceptée et traitée le jour de l'épreuve.

9. Retrait des dossards / Port du dossard :

Les dossards et puces de chronométrage seront à récupérer personnellement le jour de la course à partir de 8 heures jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course à la salle hors sac du site nordique de "la Coupe", 25300 Les Fourgs, sortie du village direction Suisse.

Le retrait du dossard pour une tierce personne est possible uniquement sur présentation de la pièce d'identité de la personne titulaire du dossard (à minima sur smartphone).

Chaque participant se voit remettre une enveloppe comprenant le dossard et la puce pour le chronométrage électronique (sauf pour la randonnée). Un lot de participation est offert à chaque participant de l'une ou l'autre des épreuves de trail (courses adultes ou jeunes) au retrait du dossard. La randonnée ne fait pas l'objet d'un lot de participation.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, il est interdit de positionner le dossard dans le dos. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course.

S'il est positionné à un autre endroit l'organisation décline toutes responsabilités en cas de non détection sur la ligne d'arrivée.

10. Tarifs :

Les tarifs sont les suivants :

	Courses jeunes (de baby athlé à U16 Minimes)	Trail 13 km	Trail 20 km	Randonnée adulte/ jeune à partir de 16 ans	Randonnée jeune
Inscriptions en ligne	5€	19 €	26€	10 €	Gratuit jusqu'à 8 ans révolus/ à partir de 9 ans jusqu'à 15 ans révolus : 2 €
Sur place le jour de la course	5€	24 €	31 €	10 €	Gratuit jusqu'à 8 ans révolus/ à partir de 9 ans jusqu'à 15 ans révolus : 2 €

Les frais bancaires et de plateforme d'inscription à la charge du participant.

Les tarifs susmentionnés n'incluent pas de repas après la course. Un service de buvette/petite-restauration sera proposé sur le site de l'épreuve, en supplément et dans la limite des quantités disponibles.

11. Horaires de départ des épreuves et barrières horaires :

Les horaires de départs des différentes épreuves sont les suivants :

→ 09h30 pour le 20kms ;

→ 10h00 pour le 13kms,

→ départ libre entre 10h05 et 10h30 au plus tard pour la randonnée.

Des barrières horaires seront appliquées sur chaque épreuve de trail (13 et 20 km) : la barrière horaire est fixée à 13h30 à l'arrivée.

Pour les courses jeunes, les départs auront lieu à partir de 13h30, dans l'ordre suivant :

- Baby Athlé
- Eveil athlétique
- U12 / Poussins

- U14 / Benjamins
- U16 / Minimes

12. Ravitaillements :

Les épreuves se déroulent en semi-autonomie. Seuls les participants porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Aucun gobelet ou contenant plastique ne sera distribué sur les ravitaillements.

Chaque participant doit se munir de son gobelet réutilisable personnel.

Durant les épreuves, des ravitaillements seront mis à disposition des participants par l'organisateur :

- Un premier ravitaillement sur les 2 parcours de trail au 6ème km.
- Un second ravitaillement au 15ème km pour le grand parcours de trail.
- Un unique ravitaillement sur le parcours de la randonnée au 7ème km.

A l'arrivée, un ravitaillement individuel, une fois la cellule d'arrivée passée, sera distribué aux participants dans les mêmes conditions.

Seuls les bénévoles du ravitaillement seront habilités à toucher la nourriture.

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

L'assistance individuelle n'est pas autorisée.

L'emplacement et le nombre de ravitaillements est donné ici à titre indicatif, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute modification liée à des contraintes d'organisation le jour de la course.

13. Matériels obligatoires et recommandés/Interdictions :

a) Matériel obligatoire :

- Téléphone portable ;
- Gobelet individuel (type éco-cup ou gobelet souple) pour les ravitaillements.

b) Matériel recommandé :

- Tenue adaptée aux conditions météo ;
- Couverture de survie ;
- Réserve d'eau et alimentaire.
- Sifflet ;
- Equipement de suivi GPS avec tracé du parcours.

c) Interdictions :

- Les bâtons.
- L'accompagnement par un chien (sur le trail).

Cet accompagnement est toutefois toléré sur la randonnée à condition que le chien soit tenu en laisse et que les maîtres soient en possession de sac à excréments et en fassent bon usage.

14. Abandons, éliminations :

En cas d'abandon, le participant devra se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard à un bénévole.

- L'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant selon ce qui suit :
- Non-assistance à un concurrent en danger

- Non-respect du code de la route et des indications des signaleurs
- Non-respect des consignes de bénévoles ou de l'organisation
- Utilisation d'un moyen de transport durant le temps de l'épreuve
- Non-respect des zones naturelles et sensibles,
- Tout participant vu en train de jeter ses déchets sur le parcours (hors zones de collecte prévues)
- Contrôle anti dopage positif
- Refus de se soumettre à un contrôle anti dopage
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Comportement inapproprié envers des membres de l'organisation ou des bénévoles
- Parcours non effectué en intégralité ou dans le mauvais sens
- Refus de présenter ou de respecter les consignes de sécurité
- Matériel obligatoire totalement ou partiellement manquant
- Non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.

15. Sécurité et secours :

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve pour assurer la sécurité des participants. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité.

Il appartient à un participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à une personne de l'organisation/bénévole/poste de contrôle ;
- En appelant le PC course ;
- En demandant à un autre participant de prévenir les secours ;

En cas de problème grave, les participants peuvent directement contacter le 112, puis l'organisateur.

Il appartient à chaque participant de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle/bénévole le plus proche.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout participant inapte à continuer l'épreuve et/ou à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Les participants sont tenus de ne pas s'écarter du tracé et doivent impérativement respecter le code de la route (notamment lors des traversées de route/passages en bordure de route).

Compte tenu du dispositif de sécurité mis en place sur chaque passage et traversées de routes, les signaleurs peuvent demander aux participants de s'arrêter pour une quelconque raison.

Des équipes de fermeture assureront la sécurité en fin de course et procéderont à la fermeture totale des parcours après le passage des derniers participants.

16. Classements / récompenses / réclamations :

Seules les épreuves de trail sont récompensées (courses adultes et jeunes). La randonnée n'est pas récompensée.

Pour être classé, un participant doit franchir la ligne d'arrivée avec son dossard (la puce électronique), avoir été contrôlé aux différents pointages intermédiaires et respecter l'ensemble de la réglementation. Le chronométrage est assuré par puces électroniques.

Les podiums des courses adultes auront lieu le jour de l'épreuve à partir de 12h00.

Seront récompensés sur chaque course, uniquement les 3 premières femmes au scratch et les 3 premiers hommes au scratch.

Le premier homme et la première femme de chaque catégorie seront également récompensés (sans qu'il soit toutefois possible de cumuler les récompenses entre scratch et catégories).

Les podiums des courses jeunes auront lieu le jour de l'épreuve dès que l'ensemble des courses jeunes seront terminées.

Dans chaque catégorie des courses jeunes, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes seront récompensés.

Les récompenses comporteront des dotations en lots. Aucune dotation en argent ne sera remise aux participants.

Toute réclamation doit être adressée au PC course dans un délai de 4h maximum après l'arrivée du participant, elle ne peut être déposée que par le participant en personne.

Si la réclamation porte sur les participants primés, la réclamation doit être déposée avant la remise des prix. La direction de course analysera les résultats, et sera en droit d'exiger une trace GPS pour les participants primés.

Aucune réclamation ne pourra être portée par des participants ayant été pénalisés ou disqualifiés selon le présent règlement.

17. Assurance et responsabilité :

« Le Ski club des Fourgs », en tant qu'organisme organisateur, a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours (les licenciés FFA sont couverts par l'assurance de leur licence).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

La responsabilité de l'organisateur sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, disqualification ou encore sur décision médicale ou du directeur de course.

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

18. Droit à l'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Trail des Fourgs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail des Fourgs sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires concernant l'événement.

19. Divers :

Une buvette sera présente sur le site de la manifestation et proposera également un service de petite restauration le midi.

Des toilettes seront présentes sur le site de "La Coupe".

Il n'y a pas de douche à disposition des participants à l'issue de l'épreuve. Il n'est pas non plus proposé de service de vestiaire/dépose de sacs.

Un parking sera mis à disposition des participants. L'organisateur demande aux participants d'éviter tout stationnement sur la voie publique et de se conformer aux indications des bénévoles pour le stationnement des véhicules.